



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-008

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-04-001 - ARRETE portant composition du jury chargé de délivrer la certification complémentaire du secteur des arts au titre de la session 2016 (1 page)	Page 3
R24-2016-01-29-003 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333) (5 pages)	Page 5
R24-2016-01-29-004 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723) (2 pages)	Page 11
R24-2016-01-29-002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice du contrôle des actes des EPLE (articles L. 421-14 et L 421-11 à L 421-16 du Code de l'éducation) (2 pages)	Page 14

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-04-001

ARRETE portant composition du jury chargé de délivrer la
certification complémentaire
du secteur des arts au titre de la session 2016

ARRETE

**Portant composition du jury chargé de délivrer la certification complémentaire
du secteur des arts au titre de la session 2016**

**Le Recteur,
Chancelier des Universités**

Vu le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté modifié du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels
des premier et second degrés relevant du Ministre chargé de l'éducation d'une
certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;
Vu la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 ;

ARRETE

Article 1 : Le jury chargé de délivrer la certification complémentaire du secteur des arts au
titre de la session 2016 est constitué comme suit :

Président : Monsieur MICHON Eric, IA - IPR Éducation Musicale

Option cinéma audiovisuel :

Monsieur MICHON Eric, IA - IPR Éducation Musicale

Monsieur GIVELET Laurent, professeur agrégé lettres modernes

Option danse :

Monsieur MOUSSET Jean-Michel, IA - IPR Education Physique et Sportive

Madame NEUMANN Sophie, professeur agrégé Education Physique et Sportive

Option histoire de l'art :

Madame LECUREUX Cristhine, IA - IPR Histoire - Géographie

Monsieur AUGER Stéphane, professeur agrégé d'Éducation Musicale

Monsieur BILLÈS Jean-Paul, professeur agrégé arts plastiques

Option théâtre :

Mme MERY Christine, IA - IPR Lettres Classiques

M. MARTIN Stéphane, professeur agrégé de Lettres Modernes

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours, est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à Orléans, le 04 janvier 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-tours
Signé : Marie REYNIER

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-29-003

Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172,
214, 230, 333)

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333)

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;
VU le Code des marchés publics ;
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale;
VU l'arrêté préfectoral n° 16.046 en date du 26 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Marie REYNIER, Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 140 – enseignement scolaire public du premier degré, 141 - enseignement scolaire public du second degré, 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degrés, 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale et 230 – vie de l'élève,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 140, 141, 139, 214, 230 et sur le titre 3 du programme 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la certification du service fait, la liquidation et la demande de paiement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 2 du programme 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées.

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation et leur demande de paiement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté est donnée à :

- M. Alain PERUS,
Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;
- Mme Dominique ROPITAL,
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice des Ressources Humaines ;
- Mme Fabienne CHAMBRIER,
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;
- M. Frédéric GACHET,

Ingénieur de recherche

Chef de la Division du Budget Académique.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Dominique ROPITAL, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'académie et de M. Frédéric GACHET, ingénieur de recherche, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

Au Secrétariat général pour l'ensemble des dépenses du titre 2 :

M. François PORTHAUX,

Ingénieur d'études

Au Secrétariat général pour l'ensemble des dépenses relatives au FIPHP sur les programmes 214 et 230 du titre 2 et hors titre 2 :

Mme Françoise ABAT,

Attachée d'administration de l'Etat

Au Service académique d'inspection de l'apprentissage pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

M. Alain CHANTERAUD,

Chef du SAIA

A la délégation académique à la formation continue pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Agnès BRUNET,

Déléguée académique

A la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division

M. David ROBET,

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Caroline STALIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

M. Olivier DUVEAU

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie TATY-GABRIEL

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Cécile PERON

Attachée d'administration de l'Etat

M. Simon MAGNAN

Attaché d'administration de l'Etat

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Priscille JOBERT

Attachée principale d'administration de l'Etat

A la Division des personnels d'administration et d'encadrement pour les dépenses imputées sur le titre 2 - programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Madame Ghislaine GAUCHE

Attachée principale d'administration de l'Etat

Chef de la division

M. Hervé LOUIS

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Edith CHAPLET

Attachée d'administration de l'Etat
Mme Stéphanie CHUDEAU
Ingénieure d'études
Mme Hélène CHABILAN
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Cécile MORIN
Attachée d'administration de l'Etat
A la Division du budget académique pour l'ensemble des dépenses du titre 2 et du hors titre 2 :
Mme Emmanuelle VERLEURE
Attachée d'administration de l'Etat
Adjointe au chef de la division du budget académique
Mme Annette RABIER
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Sophie KLAUTH
Attachée d'administration de l'Etat
Pour les dépenses du hors titre 2 :
Mme Jessica CAPITAIN
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Julie NOËL
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Mikael GRONDIN
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Frédéric ARENAS
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes 139, 140, 141, 214, 172 et 230 hors
titre 2 :
Mme Sonia LAMBOUL
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Maxime ANTOINE
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Melle Amandine PAULE
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Cécilia PORTERE
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Marie-Françoise CARNIS
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Pierre-André CLUSAN
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Pour la certification du service fait uniquement pour les programmes 139, 140, 141, 172, 214 et 230 hors titre 2 :
Mme Cynthia ROUSSEAU
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Michèle MANCELLE
Agent contractuel
M. Jean-Philippe JALET
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Gilles MALET
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Corinne BOUILLY
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Sylvie BARDIN
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Aline MAHELIN
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Stéphane GOARIN
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Maxime ANTOINE
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Sonia LAMBOUL
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Pierre-André CLUSAN

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Division des examens et concours pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Brigitte ROLLAND
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division
Mme Sandra BESSE,
Attachée d'administration de l'Etat,
Adjointe au chef de la division des examens et concours
Mme Sophie COLLONNIER
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Emmanuelle JORET-GALAIS
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Francine COMPAGNON
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Danielle GAUTIER
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Sandra DUPRE
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Muriel MAYET
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Délégation académique à la formation des personnels pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :
Mme Dominique MARBEUF
Directrice de services,
Responsable du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels
M. Maxime CABAT
Attaché d'administration de l'Etat
M. Laurent CANNET
Attaché d'administration de l'Etat
Mme Delphine LACAILLE
Attachée principale d'administration de l'Etat
Mme Marie-Emilie LEFEUVRE
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Marilyn DESNOUS
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Emmanuel THOMAS
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Christelle ROUER
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Division des retraites et des prestations sociales pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 (programmes 139, 140, 141, 214 et 230) :
Mme Luiza ZABET
Attachée principale d'administration de l'Etat
Mme Christine DUBOIS
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Division des affaires juridiques pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Stéphanie HENRY,
Attachée principale d'administration de l'Etat
Chef de la division
A la Division de la logistique pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Liliane DRUDI
Attachée principale d'administration de l'Etat
Chef de la division
Monsieur Alain DUPAIN
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Division de l'organisation scolaire pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :
M. Frédéric BERTRAND
Attaché principal d'administration de l'Etat
Chef de la division

Mme Géraldine BREZAULT
Attachée principale d'administration de l'Etat
Adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire
Mme Bénédicte TURINA
Attachée principale d'administration de l'Etat
M. Paul GERMAIN
Attaché de l'administration de l'Etat
Mme Alexandra NALLET
Ingénieure d'études
A la division de l'évaluation et de la prospective pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 140 et 214 :
Mme Nathalie BOURSIER
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division
A la division des systèmes d'information pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :
M. François GRANGER
Ingénieur de Recherche
Chef de la division
M. Alexandre GUYOT
Ingénieur de Recherche
Adjoint au chef de la division
Uniquement pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels :
Mme Olivia RABIER
Ingénieur de Recherche
Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et conseillers d'orientation psychologues pour les dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2 :
M. Philippe RABINE
Directeur du CIO de Dreux
Mme Jacqueline HOAREAU
Directrice du CIO de Nogent Le Rotrou
M. Christian COIN
Directeur du CIO d'Issoudun
Mme Chantal MESSANT
Directrice du CIO de Le Blanc
Mme Marylise TRIBOUILLAT
Conseillère d'orientation psychologue du CIO de Chinon
Mme Pascale CIABRINI
Directrice du CIO de Joué-lès-Tours et de l'antenne de Loches
Mme Isabelle PETE
Directrice du CIO de Romorantin-Lanthenay
Mme Corinne BLIECK
Directrice du CIO d'Orléans
M. Denis CORNETTE
Directeur du CIO de Blois
Mme Patricia GAY
Directrice du CIO de Vendôme
Article 5 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation

.....

Article 6 : L'arrêté n°15/2015 en date du 9 septembre 2015 est abrogé.

Article 7 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 29 janvier 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Marie REYNIER

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-29-004

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R.222-19, D222-20, R222-25 ;
VU le Code des marchés publics ;
VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n°2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16.046 en date du 26 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Marie REYNIER, Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits relatifs aux opérations de travaux imputés sur les titres 3 et 5 du programme 150 – formation supérieure et recherche,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 150 et 231 – vie étudiante et sur les titres 3, 5 et 7 du programme 723 – contribution aux dépenses immobilières,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la liquidation et le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

Pour les dépenses relevant des titres 6 et 7 des programmes 150 et 231, les engagements juridiques d'un montant supérieur à 100 000 € sont exclus.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Alain PERUS,
Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;
- Madame Dominique ROPITAL,
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice des Ressources Humaines ;
- Madame Fabienne CHAMBRIER,
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;
- Monsieur Jean-Jacques BOUR,
Ingénieur Régional de l'Equipement
- Monsieur Frédéric GACHET, Ingénieur de recherche
Chef de la Division du budget académique.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et

de la recherche, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Dominique ROPITAL, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de M. Jean-Jacques BOUR, Ingénieur régional de l'équipement et de M. Frédéric GACHET, chef de la division du Budget Académique, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

à la Division du budget académique (tous programmes titre 2 et hors titre 2) :

Madame Emmanuelle VERLEURE

Attachée d'administration de l'État

Adjointe au chef de la division du budget académique

Madame Annette RABIER

Attachée d'administration de l'État

Madame Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'État

tous programmes du hors titre 2 :

Madame Jessica CAPITAINE

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Julie NOËL

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Frédéric ARENAS

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Mikael GRONDIN

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

à la Division des examens et concours (programme 150- titre 2 et hors titre 2):

Madame Brigitte ROLLAND

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Chef de la Division des examens et concours

Madame Sandra BESSE,

Attachée d'administration de l'État,

Adjointe au chef de la division des examens et concours

Madame Muriel MAYET

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

à la Division des retraites et des prestations sociales (programmes 231 et 150 – titre 2 et hors titre 2) :

Madame Luiza ZABET

Attachée principale d'administration de l'État

au Secrétariat général pour les dépenses relatives au FIPHFP sur le programme 150 titre 2 et hors titre 2 :

Madame Françoise ABAT

Attachée d'administration de l'État

Article 4 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire

et par délégation

.....

Article 5 : L'arrêté n°16/2015 en date du 9 septembre 2015 est abrogé.

Article 6 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 29 janvier 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Marie REYNIER

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-01-29-002

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice
du contrôle des actes des EPLE
(articles L. 421-14 et L 421-11 à L 421-16 du Code de
l'éducation)

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice du contrôle des actes des EPLE (articles L. 421-14 et L 421-11 à L 421-16 du Code de l'éducation)

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-19, D222-20, R222-25 et R222-36 ;
VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16.046 en date du 26 janvier 2016 portant notamment organisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes des établissements publics locaux d'enseignement et délégation de signature à Mme Marie REYNIER, Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des Universités ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours à l'effet de signer l'ensemble des correspondances et actes de toute nature se rattachant à l'exercice du contrôle des actes des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) mentionnés à l'article L 421-14 du code de l'éducation, ainsi que la mise en œuvre de la procédure de règlement conjoint en matière budgétaire (articles L 421-11 à L 421-16 du même code).

Cette subdélégation intègre les lettres d'observations valant recours gracieux adressées, dans le cadre du contrôle de légalité, aux EPLE relevant de l'autorité académique et les déférés susceptibles d'être engagés devant les juridictions administratives territorialement compétentes dans le cadre de l'article L 421-14 du code de l'éducation.

Cette subdélégation intègre la gestion des procédures de désaffectation des biens mobiliers et immobiliers des EPLE et les autres sorties d'inventaire, à savoir les mises au rebut et les transferts.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la même subdélégation, est donnée à :

- M. Alain PERUS,

Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie
Directeur du budget académique et de l'organisation scolaire ;

- Mme Dominique ROPITAL,

Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice des Ressources Humaines ;

- Mme Fabienne CHAMBRIER

Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;

- à l'exception des déférés, Mme Stéphanie HENRY

Attachée Principale de l'Administration de l'Etat

Chef de la Division des affaires juridiques.

Article 3 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation

.....

Article 4 : l'arrêté n°21/2014 en date du 7 novembre 2014 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 29 janvier 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Marie REYNIER